

Vu le Code de l'éducation ;
Vu le Décret n° 85-733 du 17 juillet 1985 relatif aux maîtres de conférences et professeurs des universités associés ou invités ;
Vu le Décret n° 91-267 du 6 mars 1991 relatif aux enseignants associés ou invités dans certains établissements d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
Vu le Décret n° 2007-772 du 10 mai 2007 et arrêté du 10 mai 2007 (rémunération) ;
Vu l'avis du Comité Technique en date du 13 décembre 2018 et du 6 mars 2019 ;
Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 20 décembre 2018 ;
Vu les statuts de l'établissement.

Acte administratif n°2019/07.01

Le Conseil d'Administration réuni le jeudi 14 mars 2019

Objet de la délibération : Ajustement de la campagne emploi 2019

Le Conseil d'Administration approuve l'élargissement de la publicité, pour le poste de Professeur des Universités au département ROSAS « traitement du signal, conception de méthodes de décision statistique » prévu initialement en 61^{ème} section, à la 26^{ème} section.

Résultat du vote :

Nombre de membres : 23
Votants : 23
Pour : 22
Contre : 0
Abstention : 1

Le président du Conseil d'Administration de l'UTT,



Ronan STEPHAN